

EXTRA JUDICIAIRE



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL

RIO 2016 :
DES JEUX
ET DU SPORT



JUIN 2016

volume 30 • numéro 3

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT, OU L'ART D'ÊTRE
« SPORT » À L'APPROCHE D'UN CONFLIT **PAGE 6**

EN ROUTE POUR RIO **PAGE 12**

LA VIOLENCE ET LE HOCKEY **PAGE 13**

L'EXTRAJUDICIAIRE

est le bulletin d'information du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Il est tiré à près de 5 000 exemplaires, et ce, à raison de SIX PARUTIONS PAR ANNÉE.

Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSIDENTIELLEMENT VÔTRE — MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
• À L'ORDRE SVP — MOT DU BÂTONNIER	4
• NOTA BENE — MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF	5
• LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT, OU L'ART D'ÊTRE « SPORT » À L'APPROCHE D'UN CONFLIT	6
• DÉFENDRE EST UN SPORT OLYMPIQUE	8
• RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM	9
• SUIVRE SA PASSION	10
• EN ROUTE POUR RIO	12
• LA VIOLENCE ET LE HOCKEY	13
• PLUS JAMAIS, L'AFFAIRE KHUONG	14
• L'AVOCAT ET L'ATHLÈTE : MÊME COMBAT ?	16
• PARLONS D'ENTREPRENEURIAT : CONCEVEZ VOTRE SERVICE	17
• 10 ANS : 2006-2016	18
• FAIR-PLAY ?	19
• TOURNOI DE HOCKEY COSOM DU JBM : LA COUPE ZSA A ÉTÉ REMISE À...	20

Administrateur responsable du Comité ExtraJudiciaire	M ^e Alex Goupil
Rédactrice en chef	M ^e Véronique Gaudette
Journalistes	M ^{me} Mélanie Binette, Maryse Carrière, Mathieu Jacques, Amina Kherbouche, Émile Langevin, Raphaële Lavoie Lafontaine, Lucrezia Plutino, Elizabeth Tran, Patrick Zakaria et M. Guillaume Carrier. Avec la participation d'un membre du CAP.
Conseillers à la révision linguistique	M ^{me} Dominique Boutin, Pierre-Marc Boyer, Alice Boivin, Maria Paschalidis et Christianna Paschalidis.
Traducteurs	M ^e Christianna Paschalidis
Photographe	Savitri Bastiani photographe
Graphisme	Boo Design
Impression	Sisca Solutions d'affaires
Membres du conseil d'administration 2015-2016	M ^{me} Myriam Bixi, Alex Goupil, Paul-Matthieu Grondin, Zalman Haouzi, Louis-Paul Héту, Extra Junior Laguerre, Émile Langevin, Caroline Larouche (Présidente), Léa Maalouf, Catherine Ouimet (Directrice générale), Jonathan Pierre-Étienne, Sophia Rossi Lanthier, Sabine Uwitorze, Lauréanne Vaillant et Juliette Yip.
Directrice générale du JBM	M ^e Catherine Ouimet
Coordonnatrice aux communications	M ^{me} Anne-Marie Lelèvre

Erratum : Pour plus de précision, veuillez noter que la chronique du CAP publiée dans le numéro d'avril 2016 de l'ExtraJudiciaire (volume 30, numéro 2) comprenait deux textes et était le fruit de trois rédacteurs. M^{me} Virginie Dufresne-Lemire et Mathieu Jacques ont signé le texte intitulé «Pour une association des avocats du Québec» et un membre du CAP a signé le texte intitulé «Méditation sur le règne des cacophonies.»

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'ExtraJudiciaire, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction ni du JBM, mais bien de celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale du JBM, Maison du Barreau, 445 boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que le JBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit la Direction générale du JBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

Adjugé.

- ✓ ASSURANCE AUTO
- ✓ ASSURANCE HABITATION
- ✓ RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE

Découvrez pourquoi l'assurance auto et habitation de l'AABC est le régime prisé par les **membres de la profession juridique** au Canada.

Demandez une soumission dès aujourd'hui!
1 877 314-6274 ou visitez
notre site Web.assurancebarreau.com



Chers amis,

C'est avec tristesse, mais aussi avec fierté que je m'adresse à vous dans ce qui est mon dernier mot de la présidente, mon mandat s'étant terminé le 13 mai dernier. Je profite donc de l'occasion et de cette tribune afin de faire un bilan sommaire de ce mandat 2015-2016. Comme vous pourrez le constater, ce fut une année chargée où le JBM a su encore une fois être à l'avant-plan de l'action.

Dans le cadre de mon allocution prononcée à la rentrée judiciaire en septembre dernier, j'affirmais qu'être jeune, ce n'était pas tant de s'adapter aux changements, que de les créer. J'en suis toujours aussi convaincue aujourd'hui après avoir témoigné de l'énorme travail effectué et de l'impact que nous avons eu cette année. En effet, vous avez eu la chance de lire ou d'entendre parler de notre rapport colossal sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats au Québec. Nous avons émis des recommandations claires qui, nous l'espérons, seront mises en place et appliquées rapidement par tous les différents intervenants. Autre projet énorme cette année, le rapport de réflexion sur le système d'aide juridique. Cela fait plus de quatre ans que nos bénévoles travaillent à assembler les témoignages de membres qui acceptent des mandats d'aide juridique et à analyser les problèmes avec le système d'aide juridique actuel et sa tarification. Encore une fois, le JBM tire, dans ce rapport, des conclusions claires et émet des suggestions. Un merci spécial à MES Cory Verbauwhede et Liane Roy Castonguay, qui avec l'aide de Samuel Bachand, ont mené ce projet à terme. Également, nous sommes présentement en train d'évaluer le juste prix de la cotisation professionnelle pour les jeunes. En effet, comme la majorité d'entre vous êtes insatisfaits du montant de la cotisation annuelle, nous avons décidé d'analyser la question. Vous aurez l'occasion d'entendre parler de ce projet plus amplement dans les prochains mois.

De replacer l'avocat au cœur du milieu des affaires étaient incontestablement un autre objectif important de cette année. En ce sens, nous avons été invités pour une première fois par le Conseil interprofessionnel du Québec à prendre la parole. Une rencontre d'échanges et de réflexions dans le cadre de la 7^e édition de la Semaine des professionnels avec des jeunes de plusieurs autres professions nous a permis de nous faire connaître, mais aussi de tisser des liens avec des jeunes d'autres ordres professionnels. Nous avons aussi organisé l'événement Lex'Startup qui a permis à nos membres d'entendre des conférenciers de renom du milieu des affaires et la deuxième édition de notre cocktail interprofessionnel qui fut un franc succès encore cette année.

Sujet sensible maintenant, soit nos liens avec les jeunes barreaux étrangers. Étant conscients que plusieurs parmi vous vous questionnez quant à la pertinence pour le Jeune Barreau de Montréal d'être représenté dans certaines rentrées judiciaires à l'étranger, le JBM travaille fort pour que les membres puissent en tirer un bénéfice direct et enfin voir l'importance de maintenir ces liens certes, mais également d'échanger avec d'autres jeunes avocats des États-Unis et de la francophonie. En ce sens, nous vous annonçons l'an dernier que le JBM tiendrait en 2017 un congrès conjoint avec le Jeune Barreau américain. Nous sommes également en réflexion sur la possibilité d'offrir des conférences de droit comparé qui seraient données par des jeunes avocats de la francophonie à Montréal et vice versa. Ce ne sont que quelques exemples de l'importance de maintenir nos liens à l'étranger.

C'est d'ailleurs grâce à ces liens qu'une avocate de chez nous, Me Laurence Bich-Carrière, a eu l'occasion de se démarquer par son talent oratoire en remportant le premier prix au concours d'éloquence lors de la 30^e édition de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB), coïncidant avec le 50^e anniversaire de l'Ordre des avocats du Bénin, qui en était l'hôte. Elle y a pris part à titre de représentante officielle du Barreau de Montréal après avoir remporté la première place au Prix de l'Orateur Francophone du JBM en juin 2015.

En terminant, la population et l'accessibilité à la justice demeurent encore des préoccupations majeures du JBM. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons organisé la Clinique juridique qui s'est tenue les 23 et 24 avril dernier et que nous travaillons encore fort à développer des projets tel que les services de préparation à l'audition et la médiation sur place aux petites créances.

Pour conclure, un merci spécial aux administrateurs de cette année, Extra Junior, Juliette, Léa, Lauréanne, Myriam, Paul-Matthieu, Alex, Jonathan, Émile, Sophia, Louis-Paul, Zalman, Samuel, Sabine et à notre directrice générale, Catherine, qui se sont dévoués pour le JBM. Vous pouvez être fiers de vos représentants. Je vous laisse maintenant entre de bonnes mains avec Extra Junior qui assurera la présidence 2016-2017.



*{Caroline Larouche
présidente
presidence@ajbm.qc.ca*

Chers jeunes membres du Barreau de Montréal,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour une première fois. Bâtonnier de Montréal depuis le 4 mai dernier, c'est pour moi un privilège d'accéder à cette honorable fonction après avoir siégé six ans au Conseil. Je tiens d'abord à féliciter Me Extra Junior Laguerre, nouveau président du JBM, qui pourra compter sur le support historique du Barreau de Montréal. Avant de parler de mes projets pour l'année à venir, permettez-moi de me présenter brièvement.

Bachelier en droit de l'Université du Québec à Montréal et titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université McGill, je suis de retour au contentieux du ministère de la Justice du Québec après un séjour auprès de la Commission Charbonneau à titre de Procureur en chef adjoint. Je pratique en droit public et en matière de responsabilité civile et de droit constitutionnel dans les domaines criminel et pénal. Je me spécialise également dans les matières urgentes.

Voici quelques-uns des projets du Barreau de Montréal pour l'année à venir.

LE BARREAU DE MONTRÉAL DE DEMAIN

Maintenant que les nouvelles règles de gouvernance sont chose du passé et que les administrateurs du Barreau de Montréal ne sont plus les mêmes que ceux au Barreau du Québec, je souhaite rencontrer et consulter les membres de la section pour réfléchir, notamment, sur le rôle, l'avenir et les règles démocratiques du Barreau de Montréal. Une tournée du Bâtonnier me permettra d'en discuter avec vous et de vous soumettre pour commentaires des sujets qui définiront le Barreau de Montréal de demain.

ACQUISITION D'IMMEUBLE

Le Barreau de Montréal souhaite acquérir un immeuble dans le vieux Montréal pour y loger ses locaux. Les coûts importants du loyer actuel, l'espace restreint, le marché immobilier, les taux d'intérêt favorables aux acheteurs, les surplus accumulés qui font du surplace et les changements au Palais de justice au niveau de la sécurité imposent cette option.

À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

On en parle depuis longtemps : un virement numérique s'impose. Je pense ici à l'e-rôle de pratique, au dépôt électronique, au plumeau interactif et à une application mobile pour le praticien. Cessons d'en parler et agissons !

MONTRÉAL EN FÊTE!

Le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal sera souligné tout au long de l'année 2017. Le Barreau de Montréal entend collaborer à l'évènement que tiendra Éducaloi le 16 mars 2017, sous le thème de la présence des avocats montréalais dans l'histoire de Montréal. D'autres activités auront lieu en marge de ces festivités.

Le Barreau de Montréal, acteur incontournable à Montréal, entend se rapprocher de sa ville et mettre en place une collaboration continue avec celle-ci, et ce, à plusieurs niveaux.

COLLABORATION AVEC LE JBM

Le Young Lawyer Division de l'American Bar Association tiendra son congrès du printemps à Montréal les 4, 5 et 6 mai 2017. L'évènement est d'une grande importance et le Barreau de Montréal compte aider le JBM à en faire un moment mémorable pour tous.

Le JBM bénéficiera également de l'appui du Barreau de Montréal dans la mise sur pied des recommandations issues du Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec.

COMITÉS

J'entends mettre sur pied un comité pour les avocats ayant une carrière alternative. Je crois qu'une des façons d'améliorer l'emploi chez les jeunes et moins jeunes est de promouvoir les carrières alternatives. Ne dit-on pas que le droit mène à tout ?

J'envisage aussi la création d'un comité ad hoc pour mettre à jour le livre sur l'histoire du Barreau de Montréal, dont la dernière édition remonte à 1999.

Il ne s'agit là que de certains des projets que j'aimerais mener à terme, en plus de m'occuper des affaires courantes. Il va sans dire que ceux-ci ne pourront se réaliser sans l'apport des bénévoles du Barreau de Montréal, dont vous faites partie avec une énergie et une fougue stimulante pour nous tous.

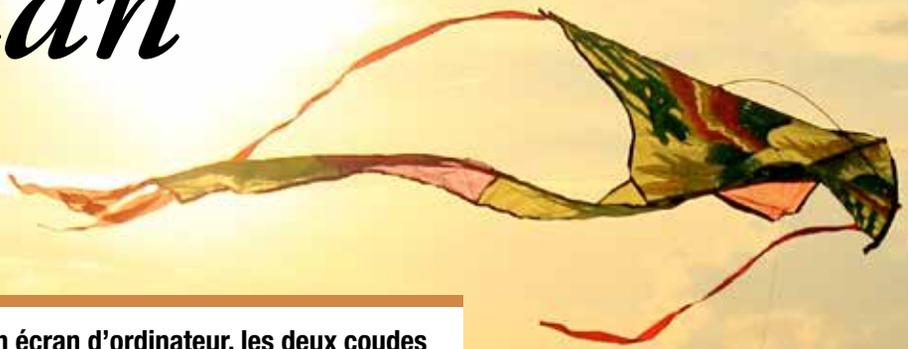
Sur ce, je vous souhaite un bel été. Je vous invite à profiter des Jeux olympiques d'été et à vous reposer, avant que le marathon de la prochaine année judiciaire se mette en branle.

On se retrouve à la rentrée du Barreau de Montréal, le jeudi 8 septembre 2016.



Simon Tremblay
Bâtonnier de Montréal

Christian



Je suis présentement assise devant mon écran d'ordinateur, les deux coudes contre la table et les mains en prière. Dans l'état d'esprit dans lequel je suis, contrairement à l'éditorial que je m'apprête à écrire, j'ai le sentiment que je m'apprête plutôt maintenant à rédiger un travail de fin de session dans le cadre du cours « histoire religieuse comparée », « histoire du Canada avant 1840 » ou « histoire des civilisations musulmanes ». Ce soir, par la force des choses, l'étudiante en histoire fait corps avec moi-même.

Tu es devenu bibliothécaire, je suis devenue avocate.

AUTOMNE 1998

À l'automne 1998, je ne me doutais de rien. Je ne me doutais pas que l'automne était ta saison préférée ni que la vie était sur le point de me surprendre avec autant de chance. Tu étais là, tu allais entreprendre des études universitaires en histoire. Sans le savoir, suivant nos aspirations individuelles, nous avons fait le même choix de programme d'études et jamais nous allions le regretter, quoique les gens en pensent et quoi que les gens en disent. « Les plus belles années de ta vie ! », proclamait l'Université de Sherbrooke à notre entrée à la faculté. En réponse, contestataires face à l'intensité d'une telle proclamation, nous n'avons su la contester qu'à demi-mot, comme si nous reconnaissons tous deux que ces années de vie passées sur la montagne allaient, d'une façon ou d'une autre, et à leur manière, avoir une intensité particulière dans nos vies. Un rayonnement. Belles, marquantes et immortelles.

Laisser le temps au temps. Ce que nous avions reconnu jadis s'est finalement confirmé. Le temps fait son œuvre et la petite voix parle la vérité.

Tu es un être d'amour et d'une intelligence que j'ai toujours admirée. Tu as changé le cours de ma vie. En plus de me faire vivre l'amour, tu m'as pris la main et m'as donné accès à un nouveau monde, celui de ton corps, de ton âme, de ton esprit et sans oublier, celui de ta famille. Un accès sans économie, libre et généreux, qui m'a permis d'apprendre, de mieux me connaître, de me faire confiance et de continuer à avancer et à rêver.

Il y a quelque temps, après s'être perdus de vue pendant quelques années, les aléas de la vie ont refait croiser nos chemins. Tu avais suivi ta passion pour la lecture, tu es devenu bibliothécaire, et tu survivais désormais à un cancer du cerveau. Je ne me doutais de rien. Je ne me doutais pas que la vie allait me surprendre avec autant de force. Toi, au matin de la trentaine, malade et droit devant la fragilité de l'existence.

TU ES L'UN DE CES QUELQUES-UNS

Christian, tu es l'un de ces quelques-uns, cette personne qui entre dans le cours de la vie d'autrui et n'en ressort jamais. L'un de ces quelques-uns dont nous espérons tous rencontrer et espérons tous avoir autour de soi. L'un de ces quelques-uns, qui par sa présence, rend les choses possibles. Il n'y a rien de moins sûr : si nous nous n'étions pas rencontrés à l'automne 1998, j'ignore si je serais avocate. Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui je le suis et j'en suis heureuse. Ce qui n'est pas peu dire. Tu es l'un de ces quelques-uns qui agit comme un pilier, un roc, dans ma vie. Tu n'avais pas besoin de parler, bien que j'aserais avec toi à toujours été un privilège. Et d'ailleurs, l'une des choses que tu préférerais faire. Tu es l'un de ces quelques-uns qui change le cours d'une vie et la mienne en a grandement bénéficié.

Il y a deux semaines, nous nous sommes fait nos adieux. Mourir dans la fleur de l'âge n'est pas normal. C'est seulement en regardant la façon dont tu as vécu ton existence qui m'apporte consolation. Christian, tu as vécu une vie à ton image, tu as fait des heures de ta vie ce que tu en voulais, sans te soumettre à la pression sociale de ce que tu aurais dû faire ou devenir compte tenu de tes grandes aptitudes intellectuelles et de tes talents. Tu t'es écouté et a eu le courage de tes convictions.

Tu as vécu ta vie, cela m'émeut et me réconcilie avec la fragilité de l'existence.

Et comme l'a écrit Boris Vian dans *Le déserteur*, toi qui vouait une affection profonde à cette chanson, « (...) demain de bon matin, je fermerai ma porte, au nez des années mortes, j'irai sur les chemins ». Tu es sur les chemins Christian et la paix est avec toi.

Le 8 novembre est férié à mon calendrier. Merci pour tout mon grand ami, mon patriote éternel.

"Happy Coffee."



Véronique Gaudette }
extrajudiciaire@ajbm.qc.ca



LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT, OU L'ART D'ÊTRE « SPORT » À L'APPROCHE D'UN CONFLIT

L'univers du sport d'élite est bondé d'effets « glamours ». Empli de renommée, d'argent, de corps de déesses et de dieux et j'en passe! Cela étant, tout n'est pas rose au pays du surpassement physique et mental. Même les plus grands athlètes et leurs partenaires doivent gérer leurs conflits, souvent internationaux. Mais que faire lorsque ceux-ci prennent une ampleur que les tribunaux de droit commun ne peuvent combler ?

C'est dans ces circonstances plus communes qu'on ne le pense qu'entre en jeu le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), cette « autorité spécialisée, capable de trancher des litiges internationaux et offrant une procédure souple, rapide et peu onéreuse »¹.

MAIS QU'EST-CE QUE LE TAS ?

Créé en 1983 à l'initiative du Comité International Olympique (CIO), le TAS est aujourd'hui un organe autonome relevant uniquement du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS). Basé en Suisse, le TAS a acquis ses premières lettres de noblesse en 1993, à la suite d'un jugement issu du Tribunal fédéral suisse, lequel lui a reconnu sa véritable qualité de tribunal arbitral.

La structure actuelle du TAS a été adoptée en 1994, lors de la signature de la Convention de Paris, affectueusement nommée « *Convention relative à la constitution du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport* » (repreons notre souffle). Cette convention régit la nomination des premiers membres du CIAS, et surtout le financement autonome du TAS, lequel favorise ainsi son impartialité à l'échelle internationale.

INTÉRESSANT ! ET COMMENT FONCTIONNE CE TRIBUNAL ?

Ce qui fait la force du TAS est sa triple mission préventive, collaborative et décisionnelle concernant les litiges sportifs. En effet, quatre types de procédures peuvent être déposées devant le TAS, soit :

- **la procédure consultative** - une procédure non contentieuse permettant aux entités sportives de demander au TAS de se prononcer sur toute question juridique relative à la pratique ou au développement du sport;
- **la procédure de médiation** - laquelle se fonde sur une convention de médiation comportant un engagement à chercher en toute bonne foi à résoudre un litige en lien avec le sport;
- **la procédure d'arbitrage ordinaire** - laquelle s'apparente à la traditionnelle requête introductive d'instance ordinaire;
- **la procédure arbitrale d'appel** - laquelle s'applique aux litiges résultant d'une décision rendue par des instances d'organismes sportifs divers.

Les litiges déposés au TAS sont ordinairement soumis à des formations de trois arbitres choisis dans une liste de plus de 350 arbitres, répartis sur 80 pays. Cela dit, il arrive, sur avis des parties ou décision du TAS, qu'un seul arbitre soit affecté à un litige.

UN TRIBUNAL TECHNOLOGIQUE

De par sa portée internationale et la localisation géographique de ses arbitres, le TAS n'a d'autre choix que de faire appel à la technologie pour accomplir sa mission. Ses deux outils phares sont donc le portail de dépôt en ligne des procédures et la tenue des audiences par télé ou vidéoconférence.

¹ Source : Historique du TAS : <http://www.tas-cas.org/fr/informations-generales/historique-du-tas.html>.

TRÈS INTÉRESSANT, MAIS VENEZ-EN AU FAIT ! CONCRÈTEMENT, SUR QUEL TYPE DE LITIGES SE PRONONCE LE TAS ?

Le TAS se penche notamment (vous l'aurez deviné !) sur les litiges disciplinaires résultant d'un dopage, du syndrome d'hyperandrogénie (le mot du mois !) et toute autre sanction sportive. Le TAS a d'ailleurs reçu, pour la première fois de son histoire, le mandat de traiter les cas de dopage des Jeux olympiques de Rio 2016. En effet, cette tâche relevait jusqu'à maintenant du CIO, qui voulait rendre le traitement de ces dossiers plus indépendant en les confiant à un organisme externe ayant fait ses preuves.

Cela dit, le TAS entend également les litiges de nature commerciale (bris de contrat, accords de partenariats, montant de transaction dans les transferts de joueurs) ou en droit du travail (congédiement sans cause, indemnités de formation).

Pas besoin d'être un sportif pour faire l'objet d'une décision du TAS. Toute question, T-O-U-T-E question, liée de près ou de loin au monde sportif peut faire l'objet d'une saisine par le TAS, à condition que toutes les parties y consentent. C'est ainsi que ce tribunal se prononce fréquemment sur des litiges portant sur les procédures électorales d'organisations sportives reconnues telles que la FIFA, l'octroi de licences de participation à des compétitions internationales et j'en passe.

Le TAS est l'un des rares tribunaux ayant réussi à marier deux concepts fondamentaux à l'échelle mondiale : le respect des droits et l'encadrement de la plus grande passion de notre histoire : le sport. Ce qui me mène à conclure ce texte sur une question existentielle.

COMMENT UTILISER CET ARTICLE DANS MON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL ?

Vous l'aurez compris, je crois profondément à la créativité et aux chemins creusés en marge des sentiers battus. L'histoire du TAS m'a particulièrement fasciné. Pensez-y : le sport, une passion partagée par-delà le globe. Des conflits internationaux sans véritable cadre procédural. Un vide juridique à combler. Et voilà qu'un comité international crée ce tribunal dont la notoriété n'a cessé de grandir durant les 23 dernières années.

J'«utopise» probablement, mais n'est-ce pas notre rôle, en tant que relève de notre profession, de combler les vides juridiques ? De repenser les failles de notre système et ainsi l'améliorer et l'adapter à notre réalité sociale actuelle ?

J'ai la conviction que nous sommes présentement positionnés pour mettre en place des mécanismes d'arbitrage ou d'autres modes de gestion de conflit dans des domaines qui nous animent. En cette période de congestion des tribunaux et de diminution de la demande juridique classique, serait-il possible de créer, à l'instar du CIO, un forum qui répondrait aux besoins réels et contemporains de notre société et de ses jeunes professionnels ? Je pense ici aux entrepreneurs, aux consommateurs, voire (soyons fous !) au domaine du droit familial.

Et vous ? À quoi pensez-vous ?



Patrick Zakaria



UN TAUX HYPOTHÉCAIRE
VRAIMENT AVANTAGEUX

1 49%*
POUR UN TEMPS LIMITÉ

RENCONTREZ UN CONSEILLER DÈS AUJOURD'HUI.

Desjardins vous accompagne à chaque étape de l'achat de votre maison. Prenez rendez-vous à une caisse Desjardins et découvrez une solution d'habitation complète qui répond à vos besoins.

desjardins.com/maison

 **Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir



DÉFENDRE EST UN SPORT OLYMPIQUE

On savait que la défense criminelle pouvait être une épreuve agonique, une sorte de marathon qui en laisse plusieurs épuisés et fauchés au bord du chemin. Tant de peine ne suffisait pas. La meute journalistique, lasse de ses bavardages habituels, y a trouvé un nouveau bouc-émissaire.

En mars dernier, un confrère et membre du JBM, que nous appellerons M^e X, était la cible d'une attaque médiatique brutale. Criminologiste chargé de défendre un homme que l'on accusait d'un crime de mœurs, M^e X a eu droit, par les soins d'un quotidien montréalais, à un concert de voix indignées, portrait couleur en prime : « collègues révoltés » qui « envisagent de porter plainte au Barreau », « juge retraitée » qui voit dans le système de défense de M^e X une contravention à « tout ce qu'on enseigne aux jeunes filles », sexologue qui « abonde dans le même sens ».

Quelle était la faute de M^e X ? Si l'on en croit l'article, elle consistait à nier que l'*actus reus*, tel qu'allégué par la Couronne, fût suffisant au regard de l'infraction reprochée. Bref, un défenseur qui défend... horreur et consternation !

Ceci n'est pas un texte sur M^e X ou sur le dossier de son client, mais un commentaire sur l'article de journal que cette affaire a suscité. On pourrait presque dire ici *the medium is the message*, tant le constat s'applique *mutatis mutandis* à certaines des réactions suscitées par la prestation des avocats dans les affaires Turcotte et Gimeshi, par exemple.

Dans l'œil de la presse, le barreau de la défense semble avoir pris les apparences du bourreau. Comme si notre système juridique ne s'était pas construit à force de combats, de contradiction, par le choc des théories et des preuves retentissant dans les prétoires. Comme si la précieuse jurisprudence des cours d'appel pouvait exister sans débats valables sur des questions de droit et de fait. Comme si défendre un accusé était une tâche vile et honteuse, dont on s'acquitte l'échine courbée, baissant les yeux, chuchotant, s'excusant presque d'être là.

Vertueuses bonnes gens, pardonnez le criminaliste de faire ce travail qu'il ferait pour tout autre accusé. Même votre père. Même votre fils. Car oui, les accusés descendent d'un père et d'une mère. Ils ont parfois épouse et enfants, un emploi, des amis. Et croyez-le ou non, ils sont parfois innocents. Les garanties judiciaires ne sont pas facultatives; elles sont notre Constitution. La présomption d'innocence n'est pas qu'une règle de droit, c'est aussi un principe philosophique de précaution, hérité d'une longue tradition juridique. La défense criminelle protège à grand peine cette petite flamme vacillante nommée Doute. Depuis quand laisse-t-on parler le cœur avant la raison en matière criminelle ? Le Québec serait-il devenu un Salem – francophone et postmoderne, mais tout aussi absurde et rétrograde que l'original ?

Défendre est un combat inégal, un rôle impopulaire et lourd de responsabilités, une expérience quotidienne de ce que notre société produit de pauvre, de désespéré et de violent. Les avocats criminalistes, les jeunes en particulier, en bons officiers de justice, rendent un service public ingrat et relativement peu rémunérateur. Le journaliste, quant à lui, a le beau rôle. Il n'a personne à défendre. On n'exige de lui aucune formation juridique particulière. Il ne manie pas la règle de droit – souvent, il ne la comprend carrément pas. Il ne pondère pas la preuve. Il attend impatiemment le mot qui fera sensation. Il amplifie la nouvelle qui chatouillera l'une des factions beuglantes de l'opinion.

Un avocat a le droit de plaider une défense difficile sans être menacé d'un coup de fil du Syndic ou d'un article infâmant dans la presse. Mais qui osera défendre le défenseur ?

La sérénité des débats judiciaires est une condition nécessaire de la justice; les médias la mettent à mal avec une impudence triomphante. Défendre est devenu un marathon-haies que l'on court pieds nus sur des braises en tentant d'esquiver des tirs de chevrotine.

Confrères togés qui n'avez plus d'ailes, soyez prudemment courtisans, sous peine que l'on vous canarde !

{ Un membre du CAP

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM

LA CONFÉRENCE LEX'STARTUP

10 MARS 2016



Le Comité Développement interprofessionnel en collaboration avec le Comité Formation a donné naissance à un tout nouvel événement pour permettre aux jeunes entrepreneurs de tous les milieux de se réunir et d'échanger sur une foule de sujets touchant l'entrepreneuriat à la Conférence Lex'Startup. Tous s'étaient rassemblés pour assister à des conférences données par des invités de marque du monde des affaires et de l'innovation.

Merci à notre partenaire



Alexandre Shee, Real Ventures • Béatrice Couture, Innocité • Thomas Geissmann, Busbud ▶



LE COCKTAIL INTERPROFESSIONNEL

10 MARS 2016

La deuxième édition du Cocktail interprofessionnel qui a eu lieu suite à la Conférence Lex'Startup a accueilli plus de 300 participants. Une section spéciale « lounge » était incorporée à l'événement pour assurer une plus grande visibilité aux commanditaires et leur donnant ainsi la chance d'établir des contacts privilégiés avec les jeunes professionnels.

◀ Jean-Nicola Guillemette, DG d'UBER MTI • Béatrice Couture, Innocité
Patrick Gagné, Partenaire de Taxelco



LA CONFÉRENCE LEGAL.IT

21 MARS 2016

C'est avec plaisir que le Comité Technologies de l'information a présenté la 10^e édition de la conférence Legal.IT au Centre des Sciences de Montréal. Encore cette année, l'événement fut un réel succès! Il s'agit de la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit. Il s'agit là d'une véritable tradition juridique au service du progrès technologique.



10^e anniversaire

Comité Technologies de l'information ▶





SUIVRE SA

À la suite de la lecture du rapport intérimaire sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec, un constat s'impose : les jeunes avocats doivent sortir de la pratique traditionnelle du droit et innover en optant pour des carrières hors du commun. Selon ce rapport, les jeunes avocats « [...] doivent être encouragés dès l'université à revoir l'ordre établi, à repousser les limites et à explorer de nouvelles opportunités, de nouveaux modèles d'affaires et d'offres de services. Ils doivent « créer leur propre emploi » en faisant preuve d'initiative et de créativité. »

Passionnée de hockey, Me Émilie Castonguay a su transcender son amour pour ce sport et en faire une carrière à son image.

Le sport national des Québécois a toujours été omniprésent dans sa vie et demeure aujourd'hui son principal intérêt. Après des études au Collège Jean-de-Brébeuf, cette brillante étudiante reçoit une bourse en vue de poursuivre des études universitaires en finances aux États-Unis, tout en pratiquant le hockey, sport qu'elle a débuté dès l'âge de sept ans. Elle joue alors dans la *National Collegiate Athletic Association, division 1*, le plus haut niveau universitaire américain. Une fois ses études universitaires terminées, elle revient au Canada pour compléter son baccalauréat en droit civil à l'Université de Montréal (UdeM).

Durant son baccalauréat à l'UdeM, elle suit attentivement le lock-out imposé par la Ligue nationale de hockey (LNH) à ses joueurs, un lock-out qui a forcé l'annulation de la saison 2004-2005. Elle est fascinée par la négociation de la convention collective entre la LNH et l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey (AJLNH). Ce conflit de travail fut l'élément déclencheur de sa décision de faire carrière dans un milieu pouvant allier le droit et sa passion pour le sport.

Elle met alors tout en œuvre pour se tailler une place dans ce monde que plusieurs considèrent comme inaccessible. Le destin met sur son chemin l'ancien vice-président exécutif et directeur général du club de hockey Canadiens de Montréal, monsieur Pierre Gauthier. Elle lui parle de ses aspirations et ce dernier accepte de la rencontrer afin de discuter de son plan de carrière. Ils se verront à plusieurs reprises. Monsieur Gauthier a été un important allié lui donnant de précieux conseils pour percer dans le domaine sportif.

Forte de tous ces conseils et n'ayant pas froid aux yeux, elle postule pour un stage d'été au sein d'une agence représentant des joueurs de hockey, l'agence Momentum Hockey, dès sa deuxième année d'études en droit. Contre toute attente, elle reçoit l'appel tant convoité et se présente à l'entrevue à Toronto. Elle y travaillera tout l'été. Quant à son stage du Barreau, il n'a eu aucun lien avec le sport. Elle le complète plutôt à Laval, dans un cabinet en droit civil afin d'acquérir une diversité d'expertises. Dès la fin de ce stage, Me Castonguay retourne à ses anciens amours chez Momentum Hockey. C'est ainsi que sa carrière a débuté dans le milieu captivant de la représentation d'athlètes. Elle exerce encore aujourd'hui pour cette agence, mais avec ses années d'expérience, elle occupe maintenant le poste de directrice des affaires juridiques et des opérations hockey.

Au sein de cette agence, Me Castonguay est appelée à accomplir un éventail de tâches. Les journées se suivent sans se ressembler. Son agence offrant une vaste gamme de services aux joueurs de hockey, elle peut autant négocier un contrat pour un athlète qu'être présente à un tournage de publicité. Son horaire est éminemment variable, tout sauf du « 9 à 5 ». Elle doit souvent être présente lors des parties de hockey, le soir et la fin de semaine, et ce, partout en Amérique du Nord. Me Castonguay doit aussi faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, puisque le monde du sport professionnel est en perpétuel changement. Les joueurs qu'elle représente peuvent se blesser, être échangés... La stratégie de négociation est donc appelée à varier en cours de saison.

Le but premier de l'entreprise Momentum Hockey est de permettre aux joueurs de se concentrer sur leur carrière sportive pendant que l'agence s'occupe du reste! Ils peuvent ainsi performer davantage sur la glace. Les joueurs sont souvent pris en charge dès l'adolescence. C'est l'agence qui les prépare au repêchage de la LNH et qui négocie leurs contrats, ce qui demande une grande maîtrise de la convention collective de la LNH. L'agence prend aussi en charge le marketing et la comptabilité. Elle leur offre également des services juridiques, s'occupe de leurs assurances, de la gestion de leur patrimoine, etc.

Le réseautage occupe aussi une grande place, puisque Me Castonguay est à la recherche constante d'avantages compétitifs pour ses clients (commanditaires, opportunités...). Ceci est sans compter que ces derniers travaillent un peu partout en Amérique du Nord. Son réseau doit donc être vaste pour répondre efficacement aux besoins de ses clients.

Étant toujours aussi passionnée par le sport, l'activité physique demeure partie intégrante de sa vie. Son choix de carrière lui permet de se garder en forme, puisque son entreprise en a même fait une philosophie au travail. Chaque membre de son équipe doit prendre du temps dans sa journée pour s'entraîner, et ce, pendant les heures de travail. Cette stratégie a été implantée afin de s'assurer que tous les membres de l'équipe restent actifs et en santé. C'est aussi un moyen indéniable de diminuer le stress en milieu de travail et de favoriser la cohésion de l'équipe.

Lorsqu'on lui demande quels conseils elle donnerait aux jeunes avocats en quête d'une carrière reflétant leur passion, Me Castonguay les invite à frapper aux portes et à ne pas avoir peur. Elle conclut en nous disant que, selon elle, il existe énormément d'opportunités en dehors des domaines traditionnels de droit. Encore faut-il les explorer! À vous de laisser aller votre imagination, osez créer votre carrière à votre image!

PASSION...

Il est de notoriété publique que le monde du hockey n'est pas un milieu très féminin. Hormis la courte présence de la gardienne de but Manon Rhéaume dans la LNH, au courant des années 1990, peu de femmes ont réussi à faire leur place dans ce domaine. Me Castonguay a dû user de beaucoup de persévérance et d'audace pour évoluer dans un monde composé majoritairement d'hommes. Il est fort à parier que le fait d'avoir été elle-même une athlète l'a aidé à bâtir sa crédibilité. Elle comprend mieux la réalité des joueurs, ayant dû y faire face elle-même. Cette expérience de joueuse permet à Me Castonguay de conseiller plus adéquatement ses clients.

Pour plus de détails sur l'agence Momentum Hockey, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'entreprise au www.momentumhockey.com.

*{ Maryse Carrière
{ Raphaële Lavoie Lafontaine*

Voici deux hockeyeurs québécois clients de l'agence Momentum Hockey parmi plus d'une centaine faisant partie de son écurie de joueurs :



CÉDRIC PAQUETTE

Joueur centre pour le Lightning de Tampa Bay
 NUMÉRO : 13
 DATE DE NAISSANCE : 13 août 1993 (ÂGE : 22 ans)
 LIEU DE NAISSANCE : Gaspé, Québec
 (source : <http://www.nhl.com/ice/fr/player.htm?id=8476975>)



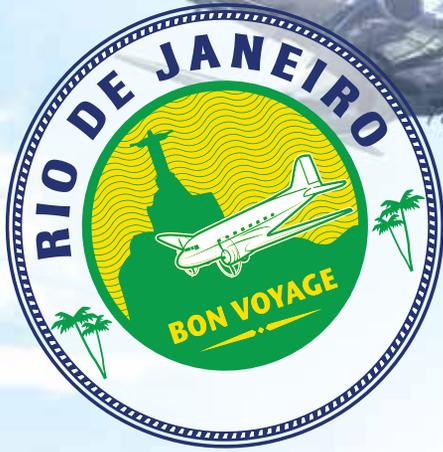
SIMON DESPRÉS

Joueur défenseur pour les Ducks d'Anaheim
 NUMÉRO : 24
 DATE DE NAISSANCE : 27 juillet 1991 (ÂGE : 24 ans)
 LIEU DE NAISSANCE : Laval, Québec
 (source : <http://www.nhl.com/ice/fr/player.htm?id=8475155&docid=TeamPlayerBio:48096#&navid=nhl-search>)



MARIE-PHILIP POULIN

Mentionnons aussi une athlète féminine, Marie-Philip Poulin, cliente de Me Émilie Castonguay. Elle est membre de l'équipe nationale féminine du Canada depuis 2007 et a notamment participé aux Jeux olympiques d'hiver en 2010, où son équipe a remporté la médaille d'or. Elle joue présentement pour l'équipe de l'Université de Boston (HE).
 (source : http://stats.hockeycanada.ca/roster_players/4160860?subseason=143144)



EN ROUTE POUR RIO

Cet été marquera la fin d'une olympiade. Ce sera désormais au tour de la magnifique ville de Rio de Janeiro d'accueillir son lot de visiteurs et d'athlètes pour un événement sportif des plus médiatisés : les Jeux olympiques d'été. Accueillir un tel événement n'est toutefois pas simple à réaliser.

Je vous ramène un court instant en Grèce antique pour que l'on se souvienne du contexte à l'intérieur duquel ces Jeux olympiques ont été pratiqués en premier lieu. C'est dans la petite ville d'Olympie, il y a des milliers d'années, que les meilleurs athlètes des contrées avoisinantes se donnaient rendez-vous pour se confronter les uns aux autres. La joute réunissait notamment des épreuves de course, de lancer du poids, de saut en longueur et d'autres épreuves d'athlétisme. Ce tournoi était d'une telle importance que les nations prenaient une pause des campagnes militaires pour y assister, et Dieu sait combien elles se faisaient fréquentes entre les empires.

Graduellement, l'ère hellénique passa et la tradition fut oubliée. Ce n'est qu'en 1894 que le français Pierre de Coubertin alluma la flamme et créa le Comité International Olympique que nous connaissons tous. « Citius, altius, fortius » disait-il, soit la devise des Jeux olympiques modernes « plus vite, plus haut, plus fort ».

NOUVEAUTÉS

Nous aurons cette année la chance d'assister au retour de deux sports aux Jeux. En effet, après une absence respective de 112 et 92 ans, le golf et le rugby font un retour sur cette prestigieuse scène sportive. Cela fera certainement bien des heureux

et porte le total des sports pratiqués aux Jeux olympiques de 2016 au nombre de 42. De plus, aux Jeux paralympiques, le triathlon fera partie des disciplines pour la première fois de l'histoire.

(Suite de l'article en page 15) ►



R POUR RÉFÉRENCE
EN PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ROBIC +
+
+

DEPUIS 1892
AVOCATS, AGENTS DE BREVETS
ET DE MARQUES DE COMMERCE

Montréal et Québec
robic.ca





LA VIOLENCE ET LE HOCKEY

Le 20 avril 1984, Forum de Montréal, deuxième période d'un match de série éliminatoire Canadiens-Nordiques, Dale Hunter (Nordiques) bouscule le gardien de but des Canadiens, Steve Penney. La sirène retentit, la joute sur glace se transforme maintenant en combat général. La situation dégénère et se poursuit même au début de la troisième période. La foule est hystérique et encourage la bagarre générale qui se joue devant eux; la bataille du Vendredi saint vient de faire sa marque et devient un événement emblématique. La violence au hockey, est-ce vraiment nécessaire ?*

C'est en 1922 que la Ligue nationale de hockey (LNH) introduit une nouvelle règle, qui autorise officiellement les combats entre joueurs. Apparaissent les joueurs policiers, ou les « goon », comme on les appelle, qui s'occupent de protéger les joueurs étoiles et quelques fois servent à laisser un message à la partie adverse en laissant tomber les gants. Aujourd'hui, cette règle se retrouve à l'article 46¹ et régit la bataille.

Il y a aussi la mise en échec, souvent violente. Selon la LNH, depuis 2005, le nombre de mises en échec ne fait qu'augmenter. Cette saison, alors que l'on compte 82 parties dans une saison, l'équipe qui a donné le plus de mises en échec est les Kings de Los Angeles, avec 10 779². Tandis que le joueur qui se trouve au haut du palmarès est Matt Martin, qui cumule 334 mises en échec en 70 parties jouées³.

En 2005, la LNH applique une nouvelle règle qui, pour plusieurs, aura une grande incidence sur le jeu, mais surtout sur les mises en échec; la disparition de la ligne rouge. De plus, on interdit l'accrochage, ce qui fait en sorte qu'aucun obstacle ne peut arrêter le joueur qui dévale la patinoire à toute vitesse. Par conséquent, le jeu est plus rapide, mais permet des mises en échec plus fortes et plus dures.

La bagarre et les mises en échec sont des éléments, pour la ligue, qui ne sont pas sans importance et qui, comme le mentionne le commissaire Garry Bettman, font partie du spectacle. Elles sont réglementées et punies, certes, mais ne sont pas interdites à proprement parler. Alors que nos lois sont claires et interdisent la violence, voilà que notre sport national en fait la culture et transmet un message différent. Il est vrai que le joueur de hockey sait, en sautant sur la glace, qu'il y a un risque à prendre, mais cela fait-il en sorte que tout est permis ?



Le 1^{er} février 2016, l'honorable Daniel W. Payette, de la Cour supérieure, surprend en accordant un montant de 8 millions de dollars en dommages à un hockeyeur devenu tétraplégique après une mise en échec. La décision est claire, le fait de jouer au hockey ne signifie pas que l'on accepte n'importe quelle conséquence : « Le risque inhérent que le participant assume consiste en un risque de blessure prévisible, raisonnable et inhérent à l'activité. Il n'assume pas les risques déraisonnables ou anormaux n'ayant aucun lien avec la pratique du sport⁴. » Cela mettra peut-être un frein à la violence.

Un débat de société doit être fait afin de faire changer les choses. Le public est toujours en délire lorsqu'une bataille éclate ou qu'une mise en échec corsée est infligée à un joueur. Les gérants d'estrade vont même jusqu'à blâmer le joueur blessé à la suite d'une mise en échec en disant qu'il était mal positionné. Pourquoi insister sur le fait qu'il y a une corrélation entre la violence et le spectacle ? Ce sport peut être excitant et agréable sans violence. Alors que les études s'empilent et font un constat alarmant des effets dévastateurs des commotions cérébrales sur les jeunes joueurs, pourquoi privilégier le « spectacle de la violence » ? Il s'agit de hockey, pas de boxe.

Laissons la testostérone en dehors de la glace, notre sport national et nos vedettes sur lames sauront nous donner tout un spectacle sans éclat de sang ou de commotion cérébrale. Je vous parie que les spectateurs seront toujours fidèles au poste et que les gérants d'estrade auront encore des argumentaires enflammés, et ce, sans cette violence désolante !

*** Un merci tout spécial à mon conjoint Francis Parenteau pour son aide à la documentation de mon article.**

- 1 <http://www.nhl.com/nhl/en/v3/ext/rules/2014-2015-rulebook.pdf>.
- 2 <http://www.rds.ca/hockey/lnh/statistiques/onglet/equipes>.
- 3 <http://www.rds.ca/hockey/lnh/statistiques/onglet/joueurs>.
- 4 Zaccardo c. Chartis Insurance Company of Canada, 2016 QCCS 398, paragraphe 22.



Lucrezia Plutino }

Plus jamais, l'affaire Khuong

Il y a un an, notre Barreau était entraîné dans l'une des plus grandes crises de son histoire récente. Où en sommes-nous maintenant? Quelles leçons avons-nous tirées de cette expérience? Cet article vise à offrir humblement quelques pistes de réflexion pour éviter de reproduire les erreurs du passé.

Depuis la démission de Me Khuong de son poste de bâtonnière, le calme relatif est revenu au sein de la profession d'avocat. Néanmoins, cette affaire a fait couler beaucoup d'encre, suscité de vives émotions et mis à mal l'image de l'avocat aux yeux du public. Peu d'analyses de fond ont été communiquées afin de comprendre les faiblesses du cadre légal qui ont permis cette situation déplorable. Une partie de la crise découle de problèmes sur le plan du cadre réglementaire électoral au Barreau.

Le bâtonnier du Québec est le seul membre du conseil d'administration à être élu par suffrage universel direct des membres. Dès lors, il possède une plus grande légitimité et, surtout, il est élu pour mettre en place le programme pour lequel les membres ont voté.

Dans ce contexte, il est anormal que le bâtonnier n'ait pas le pouvoir de nommer ses deux vice-présidents et que ce pouvoir soit dévolu au conseil d'administration. Dans n'importe quelle structure démocratique, telle une ville ou un gouvernement, le maire ou le premier ministre a le pouvoir de former son gouvernement. Les vice-présidents sont la continuité du bâtonnier si celui-ci est empêché. Ils sont les personnes de confiance qui assureront le suivi du programme du bâtonnier en son absence. Dans l'affaire Khuong, une grave crise de perception est née du fait que les vice-présidents faisaient partie de l'équipe opposée à Me Khuong. Avec raison.

Afin d'approfondir ce point, appliquons le cadre actuel du Barreau au gouvernement du Québec. Dans un contexte minoritaire, si le premier ministre devenait inhabile, il pourrait être remplacé par un chef de l'opposition. Cette situation ne saurait être tolérée et serait un manque de respect pour la volonté démocratique des électeurs québécois.

Il faut donner au bâtonnier le pouvoir de nommer ses vice-présidents. Toutefois, on pourrait maintenir pour le bâtonnier l'obligation de nommer des vice-présidents provenant d'autres barreaux de sections que la sienne, afin de respecter la diversité régionale. Il faut, pour ce faire, modifier la *Loi sur le Barreau*.

Toute modification de cette loi devrait nécessairement être accompagnée d'amendements au *Règlement sur les élections du Barreau du Québec*. En effet, dans le cadre actuel, le Règlement prévoit que le bâtonnier est remplacé par un membre élu par le conseil d'administration. Les vice-présidents étant la continuité démocratique du bâtonnier élu, il serait plus logique que l'élection se tienne uniquement entre les deux vice-présidents, afin de préserver la légitimité qui découle du suffrage universel dont bénéficie le bâtonnier.

Ces amendements sont raisonnables et démocratiseraient davantage la nouvelle gouvernance. Si la bâtonnière élue avait été, dès sa destitution, remplacée par un de ses deux vice-présidents nommés, par elle-même de surcroît, le Barreau se serait épargné beaucoup d'attaques qui ont grandement miné son image et sa crédibilité.

Le Barreau a certainement procédé à une analyse à tête reposée de cette crise et nous ne pouvons qu'espérer que les éléments mentionnés dans cet article ont été pris en considération et pourront faire l'objet d'une recommandation formelle de la part du Barreau.



Me Mathieu Jacques }

RIO DE JANEIRO

Cette mégapole du Brésil accueillera alors les tout premiers Jeux olympiques en terre sud-américaine¹. Ce faisant, nous pouvons nous attendre à un paysage très distinct des derniers Jeux. Pensons simplement à la spectaculaire plage de Copacabana, surplombée au loin par la géante statue du Christ Rédempteur. La géographie singulière de la ville de six millions d'habitants promet une expérience hors du commun pour les 10 500 athlètes attendus. Pour ce qui est des conditions météorologiques, bien que le climat brésilien soit très tropical, la pluie et la chaleur accablante ne devraient pas être de la partie au mois d'août.

La ville sera séparée en quatre zones pour l'événement : Deodoro, Barra, Copacabana ainsi que Maracanã. Bien que Barra et Deodoro détiendront les deux tiers des 32 sites olympiques, je soumets l'hypothèse voulant que ce soient les deux autres zones qui retiendront majoritairement l'attention des spectateurs. Copacabana d'abord, pour son magnifique stade de volleyball sur une plage à couper le souffle, et Maracanã pour son mythique stade ayant accueilli en 1950 ainsi qu'en 2014 la Coupe du monde de football. Le goût pour le ballon rond chez les Brésiliens n'est un secret pour personne et les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux sont d'ailleurs prévues, au moment d'écrire ces lignes, dans le stade de Maracanã.

SACRIFICES

Évidemment, l'hôte des Jeux olympiques doit à tout prix se présenter sous son meilleur jour. Rio de Janeiro n'échappe pas à cette règle. En plus de la construction des établissements sportifs, la ville se doit de revisiter presque entièrement son système de transport en commun et d'aménager de nouveaux logements pour assurer la circulation de milliers d'athlètes chaque jour dans un minimum de fluidité. En mars dernier, le budget officiel de l'administration des Jeux olympiques de Rio accordait 964 millions de dollars américains aux projets d'infrastructure sur un budget total de 7,4 milliards². Espérons pour eux qu'ils ne dépasseront pas considérablement les coûts, comme ce fût le cas pour Montréal en 1976...

De cela découle un aspect beaucoup moins médiatisé des Jeux olympiques en général. Une revitalisation urbaine draconienne de la sorte a des effets négatifs sur les populations locales. Le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), organisation non gouvernementale internationale, a rendu, en 2007, un rapport intitulé « Fair Play for Housing rights: Mega-Events, Olympic Games and Housing Rights ». Ce document de quelques centaines de pages fait état de ses recherches sur les citoyens autour des chantiers en vue de grands événements. Il en ressort qu'entre 1988 et 2008, plus de deux millions de personnes dans le monde ont été évincées de leur chez-soi sans droit de réplique³.

À Londres, plus de 80 hôtels de passe ont été fermés entre 2010 et 2012. À Pékin, c'est environ un million de personnes qui ont été expulsées, dont un nombre inconnu d'évincés de force. À Sotchi, l'aménagement d'une autoroute hypermoderne pour les Jeux olympiques a forcé la démolition de plusieurs immeubles à logements. À Rio de Janeiro, environ 15 % de la population vit dans les favelas, les bidonvilles brésiliens. En février 2014, il y avait déjà 170 000 évincés des favelas⁴. Malheureusement, les répercussions ne touchent pas seulement les évincés. Les gigantesques sommes investies dans les infrastructures de ces villes font grimper les indices boursiers des marchés immobiliers et, en conséquence, les hypothèques et les loyers montent de même. Il y a alors une autre partie de la population qui est forcée de se déplacer d'elle-même devant l'augmentation des prix.

Par contre, ce pari économique se justifie souvent par l'augmentation marquée du tourisme dans les villages olympiques à la suite des Jeux. Comprenez toutefois que cet accroissement dépend grandement de la qualité des nouvelles infrastructures. Attendons de voir, au courant des prochaines années, comment cela se traduira pour la mégapole brésilienne. Notons malgré tout qu'une certaine prudence de leur part est de mise.

CÉLÉBRATION

Les Jeux olympiques n'en demeurent pas moins un temps de célébration de l'esprit sportif, de la santé et de la saine compétition. Nous aurons tous les yeux rivés sur le Brésil du 5 au 21 août pour encourager nos athlètes favoris. De plus, n'oubliez pas les Jeux paralympiques du 7 au 18 septembre ! La natation, par exemple, est d'autant plus impressionnante lorsque pratiquée sans bras.

- 1 Rio 2016, en ligne : <<http://www.rio2016.com/fr/les-jeux-olympiques>>.
- 2 Rio 2016 organising committee – Budget, en ligne : <<http://www.rio2016.com/en/transparency/budget>>.
- 3 Fair Play for Housing rights: Mega-Events, Olympic Games and Housing Rights, Centre on Housing Rights and Evictions, Genève, 2007, en ligne : <<http://www.ruij-gian.org/ressources/Report%20Fair%20Play%20FINAL%20FINAL%20070531.pdf>>.
- 4 Nathalie COLLARD, Jeux olympiques : l'envers du décor, La Presse, en ligne : <<http://www.lapresse.ca/sports/autres-sports/olympisme/201402/07/01-4736866-jeux-olympiques-lenvers-du-decor.php>>.



{ Guillaume Carrier

JEUNES AVOCAT(E)S PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!

Des produits exclusifs pour
les membres du **JBM**.

ASSURANCE INVALIDITÉ ET FRAIS GÉNÉRAUX D'ENTREPRISE

Réduction de 25 % sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.

PROGRAMME D'ASSURANCE GROUPE ASSOCIATIF

Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage et maladies graves.



Sur le plan sportif, l'année 2016 sera très chargée avec la présentation des Jeux olympiques d'été de Rio. Ces compétitions sportives nous permettent d'assister à des performances époustouflantes, souvent mémorables, d'athlètes et de leurs équipes respectives. Ces résultats proviennent de milliers d'heures d'entraînement, d'une discipline de fer, d'une persévérance inébranlable et d'efforts incalculables. Cependant, derrière chaque athlète, nous retrouvons, entre autres, entraîneurs, coéquipiers, thérapeutes ainsi que ses amis et sa famille. En bref, chaque athlète doit pouvoir compter sur une équipe solide sur laquelle se fier.

Le principe est simple : l'étudiant doit remplir un formulaire dans lequel il choisit les domaines du droit et les sujets qu'il souhaite discuter avec un avocat. Ce dernier fait le même exercice. Par la suite, le CRM procède au jumelage. L'étudiant peut ainsi poser l'ensemble de ses questions tant sur la profession, l'École du Barreau, le stage, les études supérieures, la recherche d'emploi que sur la conciliation travail-famille. Le but étant de permettre à l'étudiant d'y voir plus clair et de se faire un portrait réaliste de l'exercice de la profession en brisant certains préjugés que celui-ci pourrait avoir. Au moment d'écrire ces lignes, une centaine d'étudiants avaient rempli le formulaire pour participer au Programme, signe que celui-ci vient combler un besoin certain chez les étudiants.

L'AVOCAT ET L'ATHLÈTE : MÊME COMBAT ?

« Un joueur peut être un ingrédient crucial dans une équipe, mais un joueur ne peut pas faire une équipe à lui seul. »

- Kareem Abdul-Jabbar,
ancienne vedette de la
« National Basketball
Association »

Tel un athlète, le jeune avocat devra bien s'entourer pour lui permettre de réaliser ses objectifs de carrière et de s'épanouir dans sa profession. Ici, les professeurs, le maître de stage, les avocats seniors et ses collègues forment l'équipe du jeune avocat. C'est dans cette optique que le Jeune Barreau de Montréal (« JBM ») met en place des programmes ou des services pour soutenir ses membres et compléter, d'une certaine façon, leur équipe. Si vous êtes des lecteurs fidèles de l'ExtraJudiciaire, vous connaissez probablement plusieurs des services ou des réalisations de votre association.

Néanmoins, êtes-vous au courant que le JBM, avec l'Université de Montréal et l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal, a mis en place un Programme de jumelage entre les étudiants de la faculté et les membres de l'association (« Programme »). Sous la responsabilité du Comité Relations avec les membres du JBM (« CRM »), le Programme facilitera le partage de connaissances des avocats participants en répondant aux questions des étudiants sous forme de rencontres personnalisées. Fruit de plusieurs années de travail, le Programme, sous forme de projet-pilote, s'est mis en branle au début de l'année 2016.

Le Programme n'est qu'un exemple de services du JBM qui requiert la participation de plusieurs différents intervenants pour atteindre un objectif commun.

En tant qu'administrateur responsable du Comité Services juridiques pro bono (« Comité pro bono »), je suis en excellente position pour constater, jour après jour, les bienfaits de travailler en équipe. Bien que le mandat 2015-2016 ne soit pas terminé et que l'heure des bilans n'est pas encore venue, je souhaitais vous parler de l'équipe avec qui j'ai eu la chance de collaborer cette année. Le Comité pro bono, c'est deux vice-présidentes, une secrétaire, une dizaine de responsables de sous-comité, plus d'une cinquantaine de bénévoles et une coordonnatrice aux services juridiques pro bono.

Parmi les réalisations du Comité, nous comptons, entre autres, l'organisation du Souper annuel à la Maison du Père, de la Clinique Juridique téléphonique gratuite pour les justiciables, les différents services de préparation à une audience ainsi que l'encan silencieux du 6 à 8 Rewind, récoltant ainsi plus de 5 500 \$ dans le cadre du partenariat avec l'organisme Pour 3 Points. Les membres du Comité pro bono, comme des équipiers lors d'une joute sportive, se sont entraînés, dépassés et ils ont persévéré pour s'assurer d'accomplir l'ensemble des objectifs qu'ils s'étaient préalablement fixés. Je profite de l'occasion pour remercier chacun d'entre eux pour leur dévouement et tous leurs efforts.



Émile Langevin

Parlons d'entrepreneuriat : *concevez* votre service

Dans l'univers de l'entrepreneuriat, il semble que l'accent soit mis sur les entreprises mettant en vente des produits, délaissant ainsi le domaine des entreprises de services. Pourtant, selon Statistique Canada, « [l]e PIB des industries de services s'élevait à 906,6 milliards de dollars, ce qui constitue environ les trois quarts du PIB du Canada », en 2011¹. Cela inclut les services juridiques; le Québec est d'ailleurs la deuxième province au Canada, après l'Ontario, à avoir le plus d'entreprises dans ce domaine, soit 20,7 %, en décembre 2014². Comment se démarquer en entrepreneuriat si on a un service à offrir, plutôt qu'un produit à vendre? Considérons le design de services. Mais... qu'est-ce que le design de services?

Nous avons d'abord communiqué avec Kim B. Deland, designer et entrepreneure de l'Agence Kimb, qui est une utilisatrice du design de services. Son parcours se résume ainsi : bachelière en design industriel, elle s'est spécialisée à la Haute école d'art et de design – Genève en design bijou; forte de cette expérience, elle a accepté le poste de designer bijoux au Groupe ALDO, pour ensuite devenir consultante à son compte, depuis maintenant un an.

Kim a appris à utiliser les outils de la pensée design (le terme *design thinking* est plus fréquemment utilisé, même dans les textes francophones) dans les cours de méthodologie de son baccalauréat. C'est en particulier grâce à la professeure Caroline Gagnon qu'elle s'est intéressée au design de services. Par la suite, ayant le désir de mieux répondre aux besoins de ses clients, la diplômée de l'Université de Montréal a décroché une certification en conception de modèles d'affaires, formation au cours de laquelle elle a exploré la matrice du modèle d'affaires ou Business Model Canvas (voir ExtraJudiciaire, édition du mois d'avril 2016), entre autres. Désormais, elle est aussi créatrice de contenu pour des cours à HEC Montréal, ceux de Créativité – Innovation – Entrepreneuriat et Création d'occasions d'affaires.

Qu'est-ce que le design de services? Lorsque nous posons la question à Kim B. Deland, elle répond que c'est une question à laquelle même les utilisateurs de design de services ont du mal à répondre!

Pour la designer de formation, le design de services est similaire au design d'objets; c'est simplement que la finalité est un service au lieu d'être un objet. Le processus de design reste le même et est applicable à bien d'autres domaines. Vous pouvez d'ailleurs voir dans l'image de l'article un exemple de son processus de travail dans le cadre du développement d'une marque.

En fait, le parcours de l'étudiant en design industriel lui apprend à appliquer la pensée design à plusieurs niveaux. Depuis ses études en techniques de design d'intérieur, Kim est appelée à travailler dans ce schéma de pensée. Sans cela, elle ne pourrait pas avoir une vision globale des systèmes et de sa profession, dit-elle.

Elle nous explique que le *design thinking* lui permet de prendre plusieurs pas de recul par rapport aux tâches originales de sa profession (soit le dessin, la modélisation et le prototype, par exemple). **L'utilisation de ce mode de pensée est une tentative de mieux comprendre les objets et les services dans un tout, dans un écosystème, de mieux comprendre son usager et**

de mieux comprendre l'utilisation qu'en font les usagers. Pour ce qui est du design de service, il tente de nous amener encore plus loin pour comprendre l'écosystème, par exemple, du fonctionnement médical au Québec, des services de transport de la STM ou d'un service d'éducation.

Elle nous recommande le livre suivant, qui est une vraie bible en la matière :

This is Design Thinking : Basics – Tools – Cases³

Compilation des textes et conception du livre :

Marc Stickdorn et Jakob Schneider

Se restreindre à une seule définition n'est pas dans l'esprit du *design thinking*, et loin de là! En effet, le design de services est interdisciplinaire. *This is Service Design Thinking* dit en partant : « **If you would ask ten people what service design is, you would end up with eleven different answers – at least** »⁴.

Marc Fonteijn, le cofondateur de la compagnie de design de services 31 Volts, a trouvé une manière de définir le design de services. **Quand deux bureaux d'avocats se situent l'un à côté de l'autre et qu'ils offrent exactement le même service, au même prix, le design de services est ce qui vous incite à signer une entente avec l'un plutôt que l'autre...** Bien entendu, il parlait de cafés plutôt que de cabinets d'avocats, mais nous paraphrasons!

Finalement, il existe aussi un magazine de design de services, que vous pouvez consulter en ligne : <https://service-design.co>.

Nous espérons que cela vous aidera à trouver votre propre définition!

- 1 Statistique Canada, « Services : entreprises, consommateurs et propriété », 27 novembre 2015 : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2012000/chap/services/services-fra.htm>.
- 2 Innovation, Sciences et Développement économique Canada, « Services juridiques (SCIAN 5411) : Établissements », 24 février 2016 : <https://www.ic.gc.ca/app/scr/sbms/sbb/cis/etablissements.html?code=5411&lang=fra#est1>.
- 3 Marc STICKDORN et Jakob Schneider, *This is Service Design Thinking: Basics, Tools, Cases*, John Wiley & Sons, 2012, 376 p.
- 4 *Ibid.*, à la p. 29.



{Élisabeth Tran

10 ANS

2006 - 2016



C'est en mars 2006 (eh oui, vous avez bien lu), il y a de cela dix ans (ouf! déjà!), devant les membres de ma famille et des amis, que je prêtai serment, entre autres, en affirmant solennellement de remplir les devoirs de la profession d'avocat avec honnêteté et justice en ayant toujours le souci de ne pas compromettre l'honneur et la dignité de la profession dans laquelle je m'engageais alors.

Dès le lendemain, assise sur cette chaise située exactement dans le même bureau où je m'étais installée six mois plus tôt, j'avais (enfin, après toutes ces années) le privilège d'ajouter deux lettres lourdes de sens, de responsabilités et de devoirs, devant mon nom : « Me », en plus de débiter ma carrière là où j'avais semé mes premières graines. Ce rêve de petite fille, devenu au fil du temps mon but à atteindre, était maintenant réalisé. Il me fallait maintenant le vivre, loin de ma ville de Québec d'origine, dans cette métropole d'adoption.

Contrat de courte durée après l'autre au sein d'un contentieux de l'État québécois, j'ai dû, avec un peu plus d'une année d'expérience derrière le rabat, me remettre en mode recherche d'emploi – les bonnes années étaient choses du passé, le nombre d'effectifs en poste devait être coupé.

Heureusement, quelques entretiens d'embauche plus tard, à peine quatre jours après avoir quitté ce milieu de travail qui me passionnait, un autre contentieux m'a ouvert ses portes. J'y ai rencontré des personnes qui ont marqué ma vie, qui lui ont donné un sens que je n'avais pas véritablement imaginé. Ces personnes ont cru en moi et, que demander de mieux, elles ont osé me confier d'importantes responsabilités.

Dès mes débuts au sein de la profession, je me suis impliquée au sein de notre association, l'AJBM, aujourd'hui, le Jeune Barreau de Montréal, mais aussi en dehors du milieu juridique. J'ai toujours cru que le droit mène à tout, mais qu'il y a également autre chose que le droit dans la vie.

Le droit a tout de même mis sur mon chemin cet homme, le mien, lui qui me supporte au quotidien afin que je puisse m'investir et m'épanouir pleinement dans ma carrière et dans mes nombreuses autres implications. C'est le même homme qui est devenu le père de notre super garçon qui a maintenant quatre ans (c'est la maman en moi qui n'a pas pu se retenir) et d'une petite fille qui aura vu le jour cette année, en même temps que les premières fleurs.

Mes choix de carrière ont toujours été guidés par mon cœur et plus particulièrement par mes intérêts, et ce, malgré les risques que cela impliquait. Ces intérêts ont certes évolué au cours des années (je me suis moi-même surprise à quelques moments), mais l'une de mes plus grandes satisfactions professionnelles, c'est que je n'ai aucun regret en ce qui concerne mon parcours. En effet, j'ai toujours su être à l'écoute de ce qui m'interpellait et j'ai pris les grandes décisions qui, en ce sens, s'imposaient.

Quoique dix années plus tard, en 2016, au moment où le 118^e président du JBM est entré en fonction, malgré qu'à première vue, certains sont encore portés à croire que je suis encore cette jeune stagiaire en droit qui complète son stage de la formation professionnelle, mes années « jeune Barreau » sont derrière moi.

Fierté, accomplissement et dépassement de soi sont les trois mots qui naturellement se sont alignés sur cette page pour décrire cette première décennie de la pratique du droit de cette femme, avocate et mère que je suis aujourd'hui.

C'est donc avec confiance et optimisme que je regarde l'avenir en me mettant au défi de satisfaire ce désir, cette soif d'aller plus loin et ailleurs que les zones que j'ai déjà explorées.

Et si on se donnait un autre rendez-vous dans dix ans ?



{Mélanie Binette

Fair -play?



"In my next life when I come back I want to be someone in the WTA because they ride on the coattails of the men. They don't make any decisions and they are lucky. They are very, very lucky.

If I was a lady player, I'd go down every night on my knees and thank God that Roger Federer and Rafael Nadal were born, because they have carried this sport."¹

Cette perle, qui a sonné le glas du règne de son émetteur, a interpellé M. Djokovic, qui suggère quant à lui que le tennis masculin devrait se battre pour rémunérer les messieurs davantage que les dames du fait que les statistiques démontreraient leur plus grande popularité auprès des spectateurs. Si l'on peut s'interroger sur le bien-fondé et la formulation pour le moins maladroite de ces affirmations, il n'en demeure pas moins qu'elles soulèvent une réflexion pertinente sur le traitement des genres dans le monde du sport. Pour un même calibre, les performances sportives des hommes méritent-elles, de par leur nature, une récompense plus élevée que celles des femmes?

D'emblée, il faut souligner que le tennis professionnel a la particularité d'avoir fait de l'équité salariale un incontournable, du moins pour les quatre tournois majeurs et de nombreux tournois autonomes. Ce parcours a débuté en 1973 dans le cadre du US Open. L'année précédente, la championne Billie Jean King avait menacé de boycotter ce tournoi après avoir obtenu moins de la moitié de la bourse accordée à son pendant masculin, M. Ilie Nastase. Au cours des deux décennies suivantes, ce fossé s'est rétréci, pour s'inverser en 1987 et en 1988, lorsque les femmes ont même gagné davantage que les hommes. En 2001, presque 30 ans après le coup d'éclat de Mme King, l'Open d'Australie est devenu le second championnat à adopter la parité. L'Open français a résisté cinq ans de plus et Wimbledon a craqué en 2007, aux mains de Venus Williams². Et pour la petite histoire, 2007 est aussi la première année où la finale féminine a affiché complet avant celle des hommes (note à vous-même M. Djokovic).

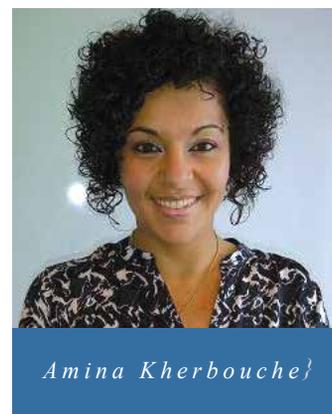
Quant aux sports d'équipes dont les franchises comportent des structures de rémunération certes différentes, le football et le basket-ball sont les derniers de la classe et présentent le plus grand écart financier entre les genres. À titre d'exemple, la Coupe du monde féminine de football 2015 a été remportée par l'équipe américaine pour une fraction (2 M\$ USD) de la somme remportée par ses confrères allemands lors de la Coupe du monde masculine en 2014 (35 M\$ USD). Si cette dichotomie vous surprend, la suite vous ébahira.

Un championnat de la ligue nationale américaine de basket-ball universitaire (NCAA) rapporte 1,56 M\$ USD à l'équipe victorieuse. Alors imaginez la fébrilité d'une équipe ayant raflé la moitié des championnats auxquels elle a participé en 20 ans, dont une majorité au cours des 15 dernières années. Cette fiche ferait pâlir d'envie n'importe quel programme sportif universitaire, surtout américain. Sauf qu'il n'en est rien, puisqu'il s'agit de l'équipe féminine de l'université du Connecticut

et que son genre la rend inadmissible à la récompense précitée, celle-ci étant uniquement remise aux équipes masculines. La ligue professionnelle masculine de basket-ball, la NBA, ne fait pas exception, le joueur moyen gagnant 4,9 M\$ USD et le joueur le mieux payé en 2015 était Kobe Bryant avec 23,5 M\$ USD. Leurs homologues féminins dans la WNBA gagnent respectivement 72 000 \$ USD et 105 000 \$ USD (223,8 fois inférieur à celui de M. Bryant).

Les arguments rationnels justifiant le salaire des sportifs professionnels se résument à leurs compétences rares, à la brièveté de leur carrière suivie de la laborieuse réorientation professionnelle et aux conséquences sur le corps humain. A priori, aucun ne semble relever du monopole masculin. Le reste (ex.: partage des revenus)? De la surenchère dont les tenants et aboutissants sont aussi rationnels que le fanatisme qui la motive. Si l'on accepte qu'un volet important de l'extravagance des récompenses financières des athlètes professionnels soit mystique, est-ce légitime de chercher à les réconcilier avec la notion d'équité? Peu importe la réponse, cette réalité envoie un signal fort quant à la perception que notre société se fait du sport professionnel féminin.

¹ Propos tenus par le président directeur général du tournoi de tennis d'Indian Wells, M. Raymond Moore, le 20 mars 2016.
² <http://people.tribe.net/shawnfassetts/blog/55a72e04-157d-4757-act4-55314b6357ee>



Amina Kherbouche

TOURNOI DE HOCKEY COSOM DU JBM



FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE GAGNANTE DE LA COUPE

Z S A

*Dossier
spécial*

NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Toute la documentation disponible au CAIJ sur le nouveau Code de procédure civile en un seul endroit.

ACCÉDER RAPIDEMENT :

- Au **NCPC annoté** dans **eLOIS**

Enrichi des commentaires de la ministre, des modèles d'actes de procédure et d'un tableau de concordance.

- À plus de **400 questions de recherche** sur la procédure civile dans **TOPO**

- Les **publications pertinentes** dans **eDOCTRINE**

- Les **ouvrages** sur le sujet dans **BIBLIO**



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

caij.qc.ca/dossierNCPC